

## CHEZ LES FACTEURS, RAS-LE-BOL DES TOURNEES DANS DES CONDITIONS DETERIOREES

Tournée XXXX : « sur une partie de ma tournée, je dois prendre des escaliers : pour les escaliers je prends le vélo ou le caddie ? ». « On me dit que ma tournée est calculée en vélo... sauf que du coup avec l'ordre de ma tournée, cela me fait prendre un sens interdit »...

- Que penser de cette situation ? Que penser d'un découpage qui pousse un facteur (qui n'aurait pas la conscience, le sérieux de le refuser) à violer le Code de la Route ? Que penser d'un découpage qui met en « cadence vélo » une tournée où il faut prendre des escaliers ? Les « découpeurs » de tournée ne s'en sont pas rendu compte ? Ah oui, on oubliait que les « découpeurs » n'accompagnent plus les facteurs avant d'appliquer des cadences incohérentes et de supprimer des emplois... Cette tournée est du coup infaisable dans les temps...

Tournée XXXX et tournée XXXX : « Tous les deux, on fait le choix de dépasser régulièrement le temps de travail pour essayer de laisser le moins de restes possible. Notre chef d'équipe a saisi les heures sup sur le logiciel, et toujours pas d'heures sup sur Ma Box RH ! ». « Ras-le-bol : si cela continue, on va arrêter les dépassements, et leur courrier, il restera ».

- Interpellée sur ce sujet, la direction a dit qu'elle interviendrait auprès du CSRH qui gère les paies. Mais ce qui est inquiétant dans cette affaire, c'est qu'il ne s'agit pas d'une erreur sur une équipe ou un centre courrier : « c'est partout que ça a lieu », dans tous les centres courriers. A force de supprimer des emplois dans les CSRH et dans tous les services informatiques et autres, plus grand-chose ne fonctionne correctement (à part les fameux ordinateurs des vérifs). C'est donc parti pour durer.

Tournée XXXX : « Ils m'ont compté 35 objets spéciaux par jour. En vérité, j'en ai en moyenne tous les jours 50, avec des pointes à 74 ». « On doit s'adapter à tout en permanence, mais 4 mois après malgré leurs promesses de corriger les incohérences, ils n'ont toujours rien fait ».

- Des facteurs dans cette situation, il y en a plein.

Tournée XXXX : « Ils insistent pour que je prenne un vélo, alors que je leur ai dit que cela doit être une tournée caddie. Du coup, ils ne m'ont pas écouté, comme d'habitude, et m'ont compté ma tournée en vélo, avec moins de temps pour distribuer. Mais si j'utilise un vélo, dans telle et telle rue, les voitures ne passent plus, ou alors je dois rouler sur les trottoirs. Le Code de la Route a-t-il changé ? C'est autorisé maintenant de faire du vélo sur les trottoirs ? La Poste nous couvre en cas d'accident ? »

- Non, non, La Poste ne couvrira pas. Elle pourra même aller jusqu'à dire que tu t'es engagé à respecter le Code de la Route. « Mais c'est les vérifs qui m'ont donné ce parcours et l'ordre des moyens de locomotion ! » En février 2018 plusieurs facteurs de Bretagne se sont retrouvés avec des tournées en tricot... Plein de cas sont déjà arrivés dans tout le pays. Si il y a accident, des procédures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement sont enclenchées en CAP ou CCP.

Tournées XXXX, XXXX, XXXX, XXXX, XXXX, XXXX, XXXX, XXXX, XXXX, XXXX : « j'ai fait ma requête de révision de tournée, j'attends ».

- Le syndicat CGT a redit ce que veulent les agents : marre des renforts ponctuels, on a l'impression d'être assistés. Ce que l'on veut, c'est du temps de tri en moins pour certains, des rues en moins pour d'autres, des recommandés et des colis en moins pour tous. Face à cette demande concrète, répétée à la direction depuis fin février, soit depuis 4 mois, la direction continue sa politique de l'autruche : « Non, il n'y aura pas d'augmentation de la force de travail permanente ».

**La direction préfère embaucher  
jusqu'à 60 intérimaires  
plutôt que de recréer des tournées !**

**La direction attaque nos conditions de travail et nos emplois, seule l'action collective peut freiner ces attaques et imposer les embauches nécessaires en CDI POSTE.**

## SECABILITE : LA GUERRE DES NERFS CONTINUE

Dans toutes les équipes de facteurs, c'est l'unanimité : on a déjà du mal à faire tout le travail normal, alors la séca, c'est même pas la peine. D'ailleurs c'est pendant plusieurs semaines ce que nous disait aussi la direction : « la séca, je ne vous en parle même pas ».

Et puis on apprend que « mine de rien », tel collègue est chargé de préparer la séca...

Et puis tel cadre nous avoue sur le ton de la confiance que « oui, ils y travaillent »...

Lundi 25 mars la direction a avoué à sa manière qu'elle y a travaillé : elle a en tête « de la tester cet été » !

La direction a-t-elle vu l'état des cahiers de tournées ?

La direction a-t-elle fait faire les **doublures nécessaires** à tous les facteurs concernés ?

La direction a-t-elle fait le compte des **réexpéditions et des rebuts** qui ne sont pas faits par les titulaires le jour même ?

La direction a-t-elle fait le compte des **tournées qui ne sont pas « faites »** à moins que telle ou telle partie soit faite par un autre collègue ?

La direction a-t-elle fait le compte des **collègues qui ne peuvent pas prendre leurs 20 minutes de pause ou leurs 45 minutes de coupure méridienne ?**

La direction a-t-elle fait le compte des **colis en reste ?**

La distribution du courrier et des colis à Nantes Bretagne est sinistrée par les suppressions d'emplois et la mise en place de la coupure méridienne, et que pense à faire la direction ?

Rajouter encore du travail aux facteurs avec la sécabilité !



**QUAND ON NE SAIT PAS OÙ L'ON VA  
IL FAUT Y ALLER !!...  
... ET LE PLUS VITE POSSIBLE.**

**AH ON ALLAIT OUBLIER...**

**4 MOIS APRES, TOUJOURS DES PROBLEMES MATERIELS...**

Les CP qui transportent les colis sont étudiés pour que les postiers ne se cassent pas le dos : un loquet permet de l'ouvrir pour éviter de se casser le dos. Sauf quand il est coincé... Là, on se casse le dos, et personne ne nous dit d'arrêter de vider le CP dans cette position...

Les sacs de dépôts ont de belles étiquettes avec un espace pour y indiquer les numéros de clefs à utiliser (ce ne sont plus les mêmes) : des étiquettes pratiques, sauf quand elles ne sont pas remplies...

Les téléphones FACTEO, ce serait l'avenir, surtout les dernières versions, disent-ils. Sauf quand la 4G ne marche pas... Sauf quand les mises à jour plantent tout... Sauf quand on ne nous l'a pas encore donné...

## LA DIRECTION MULTIPLIE LES DIVERSIONS

Cela fait plusieurs mois que cela dure : afin d'éviter que les facteurs passent leur temps à revendiquer la baisse de la charge de travail, des rues en moins, elle exerce des pressions diverses.

Première diversion dont plusieurs collègues ont fait les frais : il ne faudrait pas parler pendant le tri. Evidemment, cela a choqué. C'est nouveau, on ne pourrait plus parler ? C'est marqué où dans le règlement ? Evidemment, nulle part ! Tout le monde a toujours parlé au tri, en brigade de tri comme au tri général. Même le directeur n'avait pas sa langue dans sa poche quand il est venu donner un coup de main au tri. En fait, il y aurait visiblement des jours où parler au tri est autorisé, et d'autres pas selon le bon vouloir des cadres.



Autre diversion, une campagne sur les chaussures de sécu.

Bien évidemment, le syndicat est pour le port des chaussures de sécurité (comme des casques de vélos) : cela peut éviter des accidents. Mais comme par hasard, cette campagne arrive maintenant. Et comme par hasard, il s'agit de suggérer que les agents sont en défaut, alors que depuis X années, la direction n'en avait rien à faire. Et « comme par hasard », elle trouve juste au moment de la réorganisation beaucoup d'énergie et d'attention à apporter à nos chevilles et nos doigts de pieds.

Que la direction ne s'intéresse pas uniquement à nos pieds, mais à notre état physique et mental général : ce ne sont pas les chaussures de sécurité qui

vont enlever le boulot, les rues, les LR et les Colis que l'on a en trop sur nos tournées !

**LA DIRECTION NE CESSERA SES ATTAQUES QUE SI NOUS LUI REPONDONS COLLECTIVEMENT, TOUS ENSEMBLE.**

**DISCUTONS DE TOUT CELA ENTRE NOUS !**

**POUR VOUS INFORMER SUR VOS DROITS,  
POUR ORGANISER LA RIPOSTE COLLECTIVE,  
CONTACTEZ LES MILITANTS DU SYNDICAT CGT !**

Section syndicale CGT - Nantes Bretagne PDC - B.P. 63803 - 44038 NANTES Cedex 1  
06 01 26 16 65 - [sectioncgt Nantesbretagne@orange.fr](mailto:sectioncgt Nantesbretagne@orange.fr) - <http://fapt44.reference-syndicale.fr>



Fédération C.G.T. des Activités Postales et de Télécommunications  
Syndicat Départemental de Loire-Atlantique

**SECTION SYNDICALE NANTES BRETAGNE**

Nantes, le 25 juin 2018

## 4 MOIS QUE CELA DURE, RAS-LE-BOL ! LA REVISION DES TOURNEES ET DES EMBAUCHES EN CDI POSTE SONT NECESSAIRES

Lundi 25 juin, la direction a organisé une réunion où était abordée la réorganisation. Le syndicat CGT y a participé, après avoir été présent dans les services pour écouter ce que les collègues présents avaient à dire.

### AU CEDEX/COURSES SPECIALES, COMME CHEZ LES FACTEURS : RAS-LE-BOL DE LA PRECARITE

La semaine dernière déjà, les agents CEDEX/COURSES SPECIALES avaient dit à la direction ce qu'ils pensaient de la situation : ras-le-bol des contrats précaires, qui maintiennent certains collègues dans un statut précaire, et qui font que nous perdons des collègues que l'on va regretter. Une pétition est partie des CEDEX/COURSES SPECIALES réclamant des CDI POSTE pour tous les précaires a été rapidement signée y compris par les facteurs.

- Lundi matin, la colère était intacte, et casier après casier, les jeunes collègues se sont exprimés. Au bout de la visite de service CGT, ce sont 14 jeunes qui ont dit leur envie d'être postiers et de signer un CDI avec La Poste.

Et qu'a répondu à cela la direction ? Que la plupart des contrats qui seront proposés seront des contrats précaires : CDI Intérimaires. Et du coup, ils seront (peut-être, car l'engagement n'est que « moral ») gardés à Nantes Bretagne 36 mois, mais après, ils seront très probablement envoyés par Manpower ou Adecco vers d'autres entreprises qui n'ont rien à voir avec La Poste.

La direction piétine la loi depuis des mois à Nantes Bretagne (et ailleurs), en faisant fonctionner des équipes de facteurs en utilisant à longueur d'année des CDD ou des intérimaires. Pourtant la loi est claire : « un CDD (ou une mission d'intérim) ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise » (article L 1242-1 du Code du Travail).



Chacun sait pourtant que c'est ce qui se passe à Nantes Bretagne.

C'est pour cela que la direction se précipite en ce moment à tenter d'effacer les traces de ses méfaits, en mettant fin au plus tôt aux CDD et missions d'intérim, pour les remplacer par des CDI Intérim : une façon d'essayer d'éviter que les précaires amènent La Poste une nouvelle fois devant le Conseil des Prud'hommes, pour la faire condamner à requalifier leurs CDD ou missions d'intérim en CDI POSTE.

Pour la CGT, il est hors de question que se multiplient plusieurs statuts parmi les facteurs et agents courriers : nous faisons tous le même travail, nous devons tous avoir les mêmes droits. Tous les contrats précaires doivent être requalifiés en CDI POSTE !